

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

09 DÉCEMBRE 2021

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au centre récréatif Aimé-lacois à 20 h 41, mardi, le 09^e jour de décembre 2021. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Monique Gravel, Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20 h 41.

2021-12-28

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2021-12-29

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour

1. Constatation du quorum;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Renouvellement de l'assurance collective des employés ;
4. Autorisation de passage pour les motoneiges – Lot 314-P – secteur de la « lagune »
5. Entériner les travaux exécutés par Da. Re. L. Excavation
6. Acceptation du document transaction et quittance dans le dossier No 240-17-000444-204 et autorisation de signature;
7. Acceptation de l'offre de service de Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, Avocats – Formation éthique et rôle et responsabilité des élus;
8. Autorisation de donner mandat à Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, Avocats, pour la rédaction d'un avis juridique;
9. Autorisation de paiement – Facture No 1909 et 1916 de Da. Re. L. Excavation (14 122,73 \$ avant taxes).

10. Autorisation de paiement – facture 2021-018 de l’ Atelier Vagabon – conception et réalisation de panneaux d’affichage (7 500 \$ avant taxes) ;
11. Autorisation de paiement – facture 2021-019 de l’ Atelier Vagabon Conception de l’aménagement de la Halte routière (1 105 \$ avant taxes);
12. Autorisation d’achat d’une remorque tandem (1 800 \$)
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2021-12-30

4. RENOUELEMENT DE L’ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adhéré au contrat d’assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d’assurances choisies par la Municipalité dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les garanties d’assurances prévues à son contrat d’assurance collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité modifie le régime actuel en modifiant les option(s) suivante(s) au 1er janvier 2022 :

- L’assurance maladie qui passe à l’option B correspondant au remboursement des frais à 80 % avec un maximum de 300 \$ par professionnel pour les professionnels de la santé ;
- L’invalidité de courte durée modifiée pour un régime de prestations supplémentaires de chômage ce qui suppose que l’assureur verse le complément du chômage maladie pour atteindre 75 % du salaire hebdomadaire ;

QUE la Municipalité modifie le régime actuel en ajoutant l’option suivante au 1^{er} janvier 2022 :

- L’ajout du ticket modérateur de 5 \$ par médicament acheté ;

QUE Lise Lapointe, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité la Demande de révision des choix d’options de régime au 1er janvier 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la FQM Assurances.

2021-12-31

5. AUTORISATION DE PASSAGE POUR LES MOTONEIGES – LOT 314-P - SECTEUR DE LA LAGUNE

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la municipalité pour permettre le passage de motoneiges sur le lot 314-P lui appartenant et identifié comme étant le secteur de la « lagune »;

ATTENDU QUE cette demande est initiée par Monsieur Daniel Thivierge et que ce dernier s'engage à s'assurer de façon régulière de l'entretien et du bon état des lieux ;

ATTENDU QUE cette autorisation de passage est soustraite de toute responsabilité à l'égard de la municipalité;

ATTENDU QUE cette autorisation de passage est valable pour la période du 15 décembre 2021 au 15 avril 2022;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise un droit de passage pour les motoneiges sur le lot 314-P identifié comme étant le secteur de la « lagune »;

QUE cette demande d'autorisation de passage prévoit une vérification régulière de l'entretien et du bon état des lieux par le demandeur soit Monsieur Daniel Thivierge;

QUE le conseil autorise le droit de passage pour les motoneiges pour la période du 15 décembre 2021 au 15 avril 2022;

QUE le droit de passage pour les motoneiges sur le lot 314-P est soustrait de toute responsabilité à l'égard de la municipalité.

2021-12-32

6. ENTÉRINER LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR DA.RE. L. EXCAVATION

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les travaux d'excavation et d'asphaltage réalisés sur la rue Principale par l'entreprise Da. Re. L. Excavation au montant de 14 122,73 \$ avant taxes.

2021-12-33

7. ACCEPTATION DU DOCUMENT TRANSACTION - QUITTANCE DANS LE DOSSIER NO 240-17-000444-204 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le document de transaction -quittance a été étudié par les membres du conseil dans le dossier No 240-17-000444-204 ;

ATTENDU QUE ceux-ci désirent adopter ce document ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le document transaction - quittance préparé par Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, avocats, dans le dossier No 240-17-000444-204 ;

QUE Madame Lise Lapointe, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ledit document.

2021-12-34

8. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE Me PIER-OLIVIER FRADETTE DU CABINET LAVERY, AVOCATS – FORMATION ÉTHIQUE ET RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, avocats pour dispenser la formation obligatoire *Éthique et rôle et responsabilité des élus* le 22 novembre dernier;

ATTENDU QUE cette formation obligatoire doit être suivie par les élus dans les six mois suivant leur élection du 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE cette offre de service propose plusieurs scénarios pouvant satisfaire l'horaire des élus;

ATTENDU QUE la formule retenue par le conseil est une formation réaliser en présence dans les locaux de la municipalité, d'une durée d'une journée au montant forfaitaire de 5 000 \$, taxes et frais de déplacement inclus;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, avocats, pour dispenser la formation *Éthique et rôle et responsabilité des élus* selon la formule retenue pour un montant forfaitaire de 5 000 \$, taxes et frais de déplacement inclus ;

QUE la directrice générale transmette copie de cette résolution à Me Fradette et convienne avec ce dernier de fixer la date de cette formation à l'intérieur des six mois suivant l'élection du 7 novembre 2021.

2021-12-35

9. AUTORISATION DE DONNER MANDAT À Me PIER-OLIVIER FRADETTE DU CABINET LAVERY, AVOCATS POUR LA RÉDACTION D'UN AVIS JURIDIQUE

ATTENDU QU'un rapport détaillé a été présenté aux conseillers concernant certains les travaux exécutés à l'été 2021;

ATTENDU QUE le conseil souhaite donner mandat à Me Pier-Olivier Fradette du cabinet Lavery, Avocats, visant cet objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Pier-Olivier Fradette, de Lavery, Avocats, pour procéder à la rédaction d'un avis public visant certains travaux exécutés à l'été 2021;

2021-12-36

10. AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES NO 1909 ET 1916 DE DA. RE. L. EXCAVATION

ATTENDU QUE la municipalité a reçu et pris connaissance des factures no 1909 et 1916 de Da. Re. L. Excavation pour des travaux d'excavation et d'asphaltage pour un montant total de 14 122,73 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement des factures No 1909 et 1916 de Da. Re. L. Excavation au montant de 14 122,73 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de la facture.

2021-12-37

11. AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE 2021-018 DE L'ATELIER VAGABON – CONCEPTION ET RÉALISATION DE PANNEAUX D’AFFICHAGE

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 2021-018 de l'Atelier Vagabon pour la réalisation de panneaux d'affichage (résolution 2020-08-20) au montant de 7 500 \$ avant taxes.

2021-12-38

12. AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE 2021-019 DE L'ATELIER VAGABON – CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture (résolution 2020-12-09) de l'Atelier Vagabon pour la réalisation du panneau de la halte routière au montant de 1 105, 00 avant taxes.

2021-12-39

13. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE TANDEM – PROPOSITION 1023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service (proposition 1023) pour une remorque tandem de Benjamin Desbiens;

ATTENDU QUE le conseil autorise l'achat de la remorque au montant de 1 800 \$;

ATTENDU QUE le conseil autorise un versement préalable de 500 \$ avant la réception de la remorque ;

ATTENDU QUE la remorque doit être livrée au plus tard le 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'achat de la remorque de Benjamin Desbiens avec livrable au plus tard le 31 janvier 2022 au montant de 1 800 \$;

QUE le conseil autorise un versement préalable de 500 \$ avant réception.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2021-12-40

14. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20 h 52.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 09 décembre 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.